

Enedis répond à vos questions

1

Le compteur Linky : pour qui, quand, comment ?

Pour qui ?

Qui est concerné par le nouveau compteur communicant Linky ? Et quand ?

Le compteur Linky concerne tous les particuliers (généralement de 3 à 9 kVA), les professionnels (généralement de 18 à 36 kVA) et les collectivités locales (de 3 à 36 kVA).

Je construis ma maison, vais-je avoir un compteur Linky ?

Oui. Depuis le 1^{er} janvier 2017, la pose d'un compteur Linky sera systématique sur toute nouvelle construction.

Mon compteur actuel fonctionne très bien ; pourquoi le remplacer par un compteur Linky ?

Enedis est chargée de moderniser le réseau. Cette modernisation passe notamment par le remplacement des compteurs actuels par des compteurs nouvelle génération. La génération la plus récente de compteurs date des années 90. Certains compteurs (bleus ou noirs) ont plus de 30 ans. Comme tout objet de la vie courante, ils doivent être changés pour répondre à de nouvelles attentes.

Le changement de compteur est-il obligatoire ?

Oui. Les compteurs sont des outils de comptage des consommations d'électricité ; ils font partie des biens concédés à Enedis par les collectivités locales. L'accès aux compteurs des clients est prévu contractuellement. Enedis est tenue d'assurer leur remplacement pour tenir compte des évolutions technologiques. De même, les communes ne peuvent pas interdire le déploiement des compteurs sur leur territoire.

À la suite d'une demande *via* mon fournisseur, Enedis doit changer le compteur de mon installation. Cette intervention entraînera-t-elle la pose d'un compteur Linky ?

Oui. Enedis va profiter de l'intervention pour vous équiper du compteur Linky. Cette opération n'entraînera aucun surcoût pour vous et vous évitera un nouveau dérangement au moment du remplacement des compteurs dans votre quartier. Enedis est responsable de la maintenance et de l'entretien des compteurs.

Quand ?

Retrouvez la date de pose du compteur Linky dans votre commune en cliquant sur le lien ci-dessous :

<http://www.enedis.fr/linky-bientot-chez-vous>

Comment ?

Le compteur Linky est-il payant ?

Non. La fourniture du compteur et l'intervention de pose ne vous seront pas facturées. Les compteurs Linky sont un investissement d'Enedis pour moderniser le réseau, au même titre que l'enfouissement des lignes électriques.

Combien de temps dure l'installation du compteur Linky ?

L'intervention et la coupure durent en moyenne 30 minutes (de l'arrivée au départ du technicien). Ces éléments sont précisés dans le courrier envoyé par Enedis au moins un mois avant la date de remplacement du compteur.

Où le compteur Linky sera-t-il installé ?

Le compteur Linky sera installé en lieu et place du compteur actuel, sur les mêmes branchements. Il est de la même taille que celui installé aujourd'hui. Pour des raisons de sécurité, il n'est pas possible de changer le compteur sans couper l'alimentation électrique. Le disjoncteur ne sera pas remplacé, sauf s'il est défectueux.